

Quatrième séance : Le bilan

*La quatrième et dernière séance de l'histoire de la déréglementation des télécommunications a été présidée par **Patrick Fridenson**, directeur d'études du CNRS à l'EHESS. **Le président**, après s'être présenté comme historien particulièrement intéressé par les nouvelles technologies, donne la parole au premier orateur.*

Pierre Musso,

professeur de sciences de la communication à l'université de Rennes 2,

Une analyse critique de l'évolution de la déréglementation.

Le texte présenté repose sur des notes et enregistrements en séance.

Pierre Musso commence par rappeler que la séance se situe au dixième anniversaire de l'entrée en Bourse de France Télécom, qui a connu une double mutation du fait de la déréglementation et de la numérisation, l'une et l'autre ayant interféré. On a ainsi assisté au passage d'un monopole à une situation concurrentielle et à la confrontation des télécoms et de l'informatique, avec une démonopolisation de l'opérateur public et sa privatisation. Les conséquences en ont été une augmentation de la diversité et un recul des péréquations tarifaires, l'introduction d'une autorité administrative de régulation et l'internationalisation des opérateurs qui, en Europe, se concentraient sur leur marché domestique.

Pour être net, P. Musso considère que le bilan de la déréglementation a été 'globalement négatif'. Comme le note le livre de Robert Crandall, il y a eu, avec la dérégulation, un gaspillage important sans introduire de nouveaux services et un recul global de la productivité. On est passé de quelques 200 monopoles dans le monde à un oligopole mondial, où, en téléphonie fixe, 13 opérateurs détiennent 80% du marché et 14 équipementiers 80% du marché et où, en téléphonie mobile, 3 groupes détiennent les 2/3 du marché. Aux Etats-Unis un duopole domine le fixe et le mobile, en France trois groupes dominant : FT, SFR et Free.

La régulation européenne obéit de plus en plus au droit anglo-saxon et ignore la définition du service d'intérêt général, alors qu'Internet et le mobile pourraient être intégrés dans la définition du service universel. Dans la dérégulation européenne, c'est une logique politique et économique qui prévaut. Les concepts élaborés par la FCC aux Etats-Unis sont décalqués dans le droit européen, comme la notion de 'marché pertinent' qui impose des obligations aux opérateurs les plus puissants, ce qui revient de facto à affaiblir les opérateurs historiques, ou encore la notion de 'service universel' qui s'oppose à la conception française de service public avec la prise en compte de l'intérêt général, des statuts et des droits, de la cohésion territoriale et sociale et de la dimension politique. Le service universel réduit la définition du service public à une contrainte, dans une vision purement économique.

La déréglementation, telle que l'ont voulue les lois de juillet 1996, prolongeant celles de 1990, introduit une concurrence administrée et affaiblit l'opérateur historique. Elle conduit, par exemple, à se lancer, après l'échec de la politique d'alliance avec Deutsche Telekom, dans des acquisitions déraisonnables en Europe, comme celle d'Orange qui entraîne l'opérateur dans une situation de quasi-faillite en 2002, avec un endettement de 70 milliards d'Euros. France Télécom voit sa capitalisation s'effondrer, l'Etat-actionnaire perd mécaniquement 120

milliards d'Euros et doit apporter à l'opérateur une aide de 9 milliards : paradoxal résultat que ce financement public.

L'Etat ne dispose plus aujourd'hui que de 27% du capital de l'opérateur, contre 10% aux particuliers et 40% à des institutions étrangères. Cela entraîne une perte de souveraineté due à la financiarisation du secteur. En même temps, l'Etat et les collectivités territoriales doivent intervenir financièrement pour garantir la couverture du territoire national en GSM ou en réseaux à hauts débits.

L'opérateur historique ainsi que l'industrie, notamment Alcatel-Lucent, sont aussi conduit à réduire et à restructurer leurs effectifs, conséquence d'une logique financière se substituant à une logique industrielle. Les personnels subissent cette 'machine à broyer' - titre d'un ouvrage de Deceze - qui introduit une souffrance au travail, déstabilise des compétences et met les salariés sous tensions. Dans le secteur en dix ans la productivité a doublé, alors que l'emploi stagne globalement – sauf dans les mobiles.

Les deux arguments généralement avancés pour soutenir la dérégulation, à savoir l'innovation et la baisse tarifaire, ne sont pas validés. L'innovation est en recul, avec une R&D de France Télécom qui passe de 3,7 à 1,7% du chiffre d'affaire de 1995 à 2001. Quant aux tarifs, sur une décennie, ils baissent de 10% pour les particuliers, mais de 20% pour les professionnels, et la facture globale des ménages français est multipliée par trois, avec le développement de la téléphonie mobile et l'abonnement au réseau fixe.

La financiarisation du secteur est le facteur dominant de l'évolution actuelle, accompagnant la numérisation et la dérégulation. Elle est la conséquence des privatisations des opérateurs, de leur entrée en Bourse, de plus-values bancaires, de l'endettement des opérateurs, de la gestion de fonds financiers et spéculatifs activistes. La stratégie de court terme, voire spéculative, l'emporte désormais sur les stratégies industrielles et innovatrices de long terme. La dérégulation a ouvert la voie à un 'système financier *high tech*' des télécoms.

Le président propose d'entendre directement le deuxième orateur.